

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

DUBOIS FRANÇOIS LOUIS ESPRIT (1758-1828)

par Dominique Saint-Pierre

Il ne faut pas le confondre avec Jean-Baptiste Dubois de Jancigny (1752-1808), préfet du Gard en 1804, membre correspondant de l'Athénée, ni avec Dubois, ingénieur en chef du cadastre qui a levé des plans du Rhône et de Lyon, en exécution de l'arrêté du gouvernement du 12 brumaire an XI. François Louis Esprit Dubois est né à Landau le 22 avril 1758. Inscrit en 1773 au barreau de Strasbourg, où il a fait ses études, officier municipal de Colmar en 1790, il travaille quelque temps comme secrétaire dans les bureaux du contentieux du bien public, devient homme de loi, puis en 1792 juge au tribunal civil du district. Il est élu le 6 septembre 1792 membre de la Convention par le département du Haut-Rhin, le 7^e et dernier, avec 264 voix sur 405 votants, le premier étant Rewbell, le futur directeur. Il loge 9 rue l'Évêque, butte Roch, et siège parmi les modérés. Dans le procès de Louis XVI, il répond à la 3^e question : « *Je ne suis pas juge. Ce caractère n'appartient à aucun de nous. Si nous l'étions, il eût fallu en remplir les devoirs, il eût fallu suivre les formes. C'est comme législateur, chargé de veiller à la sûreté générale de la république, que je prononce : je suis d'un département frontière, La guerre se compose de succès et de revers. Ah ! s'il était possible qu'un revers amenât les ennemis jusque sur notre territoire, quelles horribles représailles n'exerceraient-ils pas ? Je vois dans Louis et sa famille un moyen de repousser les maux de la guerre. Vous vous l'ôtez en prononçant un arrêt de mort. Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix* ». Il publie avec son collègue Jean Bernard Albert un mémoire justificatif sur ce vote et se cache pour sa sécurité. En décembre 1794, Dubois présente à la Convention des observations relatives à la réorganisation du tribunal révolutionnaire. Le 4 ventôse an III [22 février 1795], envoyé en mission, avec Le Febvre (de Loire-Inférieure) et Talot (de Maine-et-Loire), près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse auprès de Jourdan. Il proclame auprès de la 3^e division de cette armée sa satisfaction après la journée du 12 germinal an III. Il transmet à la Convention le vœu du pays d'entre Meuse et Rhin (l'électorat de Cologne, l'évêché de Liège, etc.) d'être réuni à la France (*Moniteur* du 9 floréal an III). Le 7 prairial (*Moniteur* du 23 prairial an III), il adresse ses félicitations à la Convention pour les journées de prairial, donne le 28 prairial des détails sur les avantages de la prise de Luxembourg; écrit le 7 messidor qu'on venait d'y planter l'arbre de la liberté; expose le 4 thermidor la haine de l'armée de Sambre-et-Meuse contre les royalistes. Il préside un conseil de guerre à Bruxelles. Le 21 vendémiaire an IV, il est élu député du Haut-Rhin au Conseil des Cinq Cents, par 108 voix sur 137 votants, jusqu'à sa dissolution le 20 mai 1798. Grâce à l'appui de Rewbell, devenu directeur, s'étant prévalu dans sa demande de parler l'allemand vu la création de plusieurs départements français de langue allemande, il obtient le 22 floréal an VI [11 mai 1798] la commission de substitut du commissaire du Directoire près le Tribunal de cassation, mais il

est envoyé, le 17 messidor an VI [5 juillet 1798], comme commissaire général à Corfou pour administrer, en remplacement de Comeyras, les trois départements français de Grèce, Corcyre, Ithaque et Mer-Égée, cédés par la République vénitienne à la France par le traité de Campo-Formio de 1797. Rentré en France le 3 mars 1799, il redevient le 7 thermidor an VIII [26 juillet 1800] commissaire du Gouvernement auprès du Tribunal de cassation. Il est installé le 3 août. Le 17 nivôse an IX [14 janvier 1801], il est nommé commissaire général de police de Lyon et de ses faubourgs. Il se distingue à la séance du conseil municipal de Lyon 18 pluviôse an XI [17 février 1803], lors de la présentation traditionnelle des dépenses mandatées durant l'année écoulée, en livrant des observations sur chaque poste de dépense, y compris sur les fonds de la police secrète, contrairement à l'usage de ses prédécesseurs. Son long mémoire permet de mieux connaître l'organisation de la police de cette époque, analysée par Stéphane Nivet (*La police de Lyon, d'un Consulat à l'autre, Le compte des dépenses du commissaire général de police de Lyon, 18 pluviôse an XI*, in *Les Mémoires policiers 1750-1850*, dir. Vincent Milliot, Presses universitaires de Rennes, p. 101-114). C'est lui qui fait de Vidocq un collaborateur de la police. Celui-ci arrêté chez sa maîtresse Adèle Buffin, passage Saint-Côme (rue Chavanne), propose ses services à Dubois, qui lui organise une fausse évasion pour lui permettre de rejoindre des meurtriers qui seront arrêtés (Eugène François Vidocq, *Mémoires de Vidocq*, t. I, Paris : Garnier, 1911, p. 279-284). Son adresse à Lyon est l'Hôtel-de-ville jusqu'en 1807 car le préfet et le maire se partageaient l'immeuble, puis il réside avec le préfet dans l'Hôtel de Varissan, rue Sala. Dubois est remplacé le 28 février 1809 par le secrétaire intime de Fouché, Joseph Antoine Maillocheau. Nommé directeur de la police de Toscane à Florence, jusqu'en 1811, il constitue une collection de peintures. En mars 1813, il organise à Paris une vente aux enchères de ses tableaux (vente Dubois des 17 et 18 mars 1813, cat. n° 17, Lugt 8320). Le cardinal Fesch acquiert à cette occasion l'*Allégorie de la Résurrection* attribuée à Ghirlandaio, aujourd'hui au musée du Petit Palais (Marie Dinelli-Graziani, *Le cardinal Fesch (1763-1839), un grand collectionneur, sa collection de peintures*, thèse 2005, biblioth. Martial-Lapeyre, Fondation Napoléon). On dit – probablement à tort – que Dubois a ensuite été avoué à Strasbourg, en se basant sur une inscription de 1805. En 1816, il est à Paris où il meurt en 1828. Chevalier de la Légion d'honneur le 23 décembre 1804 (LH/812/23).

ACADÉMIE

Le comité de présentation propose sa candidature le 3 floréal an IX, le scrutin étant fixé à la séance suivante (13 floréal), mais reportée (faute d'un nombre suffisant de présents) au 23 floréal, où il est élu. Le 3 messidor an IX : « *Après lecture du procès-verbal, le C[itoye]n Dubois, associé libre, prenant séance pour la première fois au milieu de ses collègues, lit un discours sur l'institution de l'athénée, le genre de ses travaux, la célébrité à laquelle il doit aspirer* ». A la réorganisation du 15 frimaire an XI, il est classé dans la section des lettres et arts, au titre de l'histoire et des antiquités. Président pendant le premier semestre de l'an XII, il lit le compte rendu des travaux le 6 germinal. Il fait un rapport sur *Le glossaire des langues romanes* offert par M. Roquefort (Ac.Ms153 f°161-168).

BIBLIOGRAPHIE

Michaud. – R. et C. – A. Benoit, « Essai biographique sur le conventionnel Dubois (du Haut-Rhin) », *Bull. Soc. belfortaine Émul.*, 1873, 16 p. – Pierre Dominique Cheynet, *Les procès-verbaux du Directoire exécutif, an V-an VIII : inventaire des registres*, Paris : AN, 2001. – *Dict. biog. des hommes célèbres de l'Alsace : depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, t. 1, par Fr. Édouard Sitzmann, 1909-1910, qui le confond avec Dubois de Jancigny en 1804. – T. de Morembert, *DBF*.

PUBLICATIONS

Mémoire pour les R. R. Prieur, chanoines réguliers et prémontrés d'Étival, demandeurs au principal, incidemment défendeurs et en requête et demandeurs en requête contre Me Jean-Bernard Albert, avocat au Conseil souverain d'Alsace, défendeur au principal, incidemment demandeur et en requête et défendeur en requête, signé M* Dubois, avocat. Me Schirmer l'aîné procureur, Colmar : T. H. Decker, 1781, 22 p. – *Précis de l'Instance de Messire Christian-Frédéric-Dagobert, comte de Waldner de Freunstein contre les Prevôt, Bourguemaitre et Magistrat de la ville de Soultz*, Colmar : J. H. Decker, 1782, 28 p. – *Dissertatio inauguralis juridica de dominio. Argentntorati*, Colmar : J. H. Heitz, [1787], 16 p. – *A la séance de la Convention nationale du samedi 19 janvier 1793. J. B. Albert et F. L. E. Dubois, membres de la Convention nationale, aux Citoyens du Haut-Rhin, leurs Commettants (exécution de Louis XVI)*, Paris : Impr. nationale, 1793, 4 p.